

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 MARS 2021

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Benichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux (jusqu'à 19h15), Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif (à partir de 18h15, adjoints - Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Philippe Escande (à partir de 19h20), Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne (à partir de 18h15), Sophie Gerstenmayer (à partir de 18h30), Patrick Simon, Louis Leroy, Raymond Raphael, Eric Lucas, Christophe Le Forestier (à partir de 18h20).

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen	Pouvoir à Pierre Bertiaux
Elisabeth Caux	Pouvoir à Eliane Sauteron
Véronique France-Tarif (jusqu'à 18h15)	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Augustin Bousbain	Pouvoir à David Ros
Hervé Dole	Pouvoir à Frédéric Henriot
Martine Charvin	Pouvoir à Yann Ombrello
Philippe Escande (jusqu'à 19h20)	Pouvoir à Pierre Chazan
Alain Cano	Pouvoir à Didier Missenard
Elisabeth De Lavergne (jusqu'à 18h15)	Pouvoir à Michèle Viala
Sophie Gerstenmayer (jusqu'à 18h30)	Pouvoir à Patrick Simon
Caroline Caillot-Danhiez	Pouvoir à Louis Leroy

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 18h00	22
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Albert Da Silva est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2021

L'approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021 est reportée à la séance suivante.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
05-janv	21-01	Convention de partenariat avec M. Laurent AVENEL au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay, pour une prestation concernant l'animation d'ateliers d'initiation « éveil musical » dans le cadre des activités périscolaires. Les séances ont lieu les lundis, mardis et vendredis de 15h15 à 17h15, hors vacances scolaires pour les élèves des écoles élémentaires inscrits. Le taux horaire est de 48€ TTC
12-janv	21-02	Avenant à la convention de formation passée avec ARIS (Association Régionale pour l'Intégration des Sourds) – 90 rue Barrault 75013 PARIS – pour 7 agents municipaux, sur le thème « Langue des signes française ». La formation se déroulera dans nos locaux, du 21 janvier au 08 avril 2021, à raison de 2h/semaine. Le montant de la dépense s'élève à 1 890 € TTC
06-janv	21-03	Sortie d'inventaire de 3 véhicules pour destruction : <ul style="list-style-type: none"> - Renault Kangoo (année 2003) - Volkswagen Caddy (année 2007) - Iveco modèle 35C11 (année 2001)
03-fev	21-04	Adoption du marché n°2020-11 relatif à l'entretien des espaces verts sur le domaine communal de la ville d'Orsay – Lot n°1 : Espaces verts et massifs fleuris relevant de la direction des services techniques – attribué à la société FRANCE ENVIRONNEMENT – Route de Presles 77220 GRETZ – ARMAINVILLIERS. Ce marché est constitué de 2 postes : <ul style="list-style-type: none"> - Poste n°1 : 146 792,50 € HT montant annuel - Poste n°2 : prestations sur bons de commandes sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 9 000 € HT
03-fev	21-05	Adoption du marché n°2020-11 relatif à l'entretien des espaces verts sur le domaine communal de la ville d'Orsay – Lot n°2 : Espaces verts et massifs fleuris relevant de la direction des sports – attribué à la société MARCEL VILLETTE – 62 avenue du Vieux chemin de Saint Denis 92230 Gennevilliers. Ce marché est constitué de 2 postes : <ul style="list-style-type: none"> - Poste n°1 : 103 418,85 € HT montant annuel - Poste n°2 : prestations sur bons de commandes sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 1 000 € HT
03-fev	21-06	Signature du contrat de mission pour la réalisation d'une conférence et d'ateliers dans le cadre de l'animation de la commission citoyenne mobilité active, avec la coopérative COOPANAME. Le coût de la prestation s'élève 1 560 € TTC
03-fev	21-07	Convention de partenariat avec STUDIO IN SITU au profit du service scolaire et périscolaire de la commune d'Orsay, pour une prestation concernant des ateliers d'éveil à la biodiversité pour l'accueil de loisirs maternel municipal. Les séances ont lieu les mercredis de 14h à 16h. Le taux horaire est de 75€ TTC
03-fev	21-08	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit de l'ES Massy Natation pour l'organisation d'entraînements. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal

03-fev	21-09	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit de la Société de Natation de Versailles pour l'organisation d'entraînements. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal												
03-fev	21-10	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit de Chartres Métropole Triathlon pour l'organisation d'entraînements. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal												
	21-11	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement appartenant à la commune d'Orsay au profit de Mme Colette DUEZ, institutrice - EN ATTENTE												
03-fev	21-12	Signature de la convention avec l'association « La haie magique » pour la réalisation de chantiers d'installation de haies bocagères, microréservoirs de biodiversité, sur l'espace public de la commune. Le montant de la prestation s'élève à environ 2 000 € TTC par site Le nombre de site n'est pas encore déterminé												
03-fev	21-13	<p>Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour l'équipement des polices municipales (achat de 5 gilets pare-balles). Le montant total et prévisionnel des fournitures s'élève à 2 277,91 € HT, et l'aide sollicitée figure sur le plan de financement ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="443 846 1433 1137"> <thead> <tr> <th></th> <th>Participation HT</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mairie d'Orsay - budget général</td> <td>1 277.91</td> <td>69.49%</td> </tr> <tr> <td>Etat FIPD (sur la base de 250 € par gilet)</td> <td>1 000.00</td> <td>30.51%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>2 277.91</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table>		Participation HT	Pourcentage	Mairie d'Orsay - budget général	1 277.91	69.49%	Etat FIPD (sur la base de 250 € par gilet)	1 000.00	30.51%	Total	2 277.91	100,00%
	Participation HT	Pourcentage												
Mairie d'Orsay - budget général	1 277.91	69.49%												
Etat FIPD (sur la base de 250 € par gilet)	1 000.00	30.51%												
Total	2 277.91	100,00%												
	21-14	Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) Volet prévention de la délinquance dans le cadre de l'AXE 2 du CLSPD "Aide aux victimes, accès au droit. Action en réseau & prévention des violences intrafamiliales" - EN ATTENTE												
16-fev	21-15	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit de l'ES Massy Natation pour l'organisation d'entraînements pendant les vacances d'hiver 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal												
17-fev	21-16	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit de la Société de Natation de Versailles pour l'organisation d'entraînements pendant les vacances d'hiver 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal												
17-fev	21-17	Convention de mise à disposition d'une ligne d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit du Club Nautique de Saint Michel sur Orge (CNSMO) pour l'organisation d'entraînements pendant les vacances d'hiver 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal												
17-fev	21-18	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit du COU Natation Synchronisée pour l'organisation d'un stage pendant les vacances d'hiver 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal												

17-fev	21-19	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit du CSN Guyancourt pour l'organisation d'entraînements pendant les vacances d'hiver 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
17-fev	21-20	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique au profit de l'ES Massy Natation Synchronisée pour l'organisation d'entraînements pendant les vacances d'hiver 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
18-fev	21-21	Adoption du marché n°2020-03 relatif aux prestations de maintenance des extincteurs mobiles et des robinets d'incendie armés dans les bâtiments communaux de la ville d'Orsay et du CCAS, attribué à la société BLOC FEU – 9 avenue du 1 ^{er} mai 91120 Palaiseau. Ce marché comprend le poste 1 avec un montant forfaitaire annuel de 5 076,57 € HT réparti entre 4 382,08 € HT pour la ville d'Orsay et 694,49 € HT pour le CCAS, ainsi que le poste 2 à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 26 500 € HT réparti entre 25 000 € HT annuel pour la mairie d'Orsay et 1 500 € HT pour le CCAS
22-fev	21-22	Attribution de l'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire 2021-03 relatif à la fourniture de matériels informatiques, attribué à la société AVANGARDE/MONACO DIGITAL – 9 avenue Albert II 98000 Monaco. Cet accord-cadre est sans montant minimum ni montant maximum
22-fev	21-23	Attribution de l'accord-cadre 2021-03 relatif à la fourniture de matériels informatiques, attribué à la société COMPUTER SERVICES 77 – 21 avenue de Meaux 77000 Melun – Lot 1 à marchés subséquents (1 attributaire sur 3) : acquisition de matériels informatiques (hors équipements spécifiques prévus aux lots 2 et 3) pour un montant maximum de 100 000 € HT
22-fev	21-24	Attribution de l'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire 2021-03 relatif à la fourniture de matériels informatiques, attribué à la société PSI – Avenue de Terrefort 33520 Bruges. Cet accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire est sans montant minimum ni montant maximum
25-fev	21-25	Signature d'un bail avec la SCI Archangé pour la mise à disposition au profit de la commune d'Orsay, de la sente reliant la rue Archangé au boulevard Dubreuil. Le bail est consenti moyennant le loyer unique et symbolique de un euro (1€)

Point n°3 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite de la démission de M. Jean-Christophe PERAL pour raisons personnelles, il est procédé à l'installation d'un nouveau conseiller, M. Christophe LE FORESTIER.

2021-08 – INTERCOMMUNALITE – CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE AU TITRE DE LA COMPETENCE TRANSFEREE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de fonds de concours voirie approuvée par le conseil communautaire en date du 28 janvier 2020, et ce pour toute la durée de la convention, conformément à son article 8.
- **Précise** que la signature par le maire de cette convention, autorisée par la délibération n° 2020-78 n'est pas restrictive à l'exercice 2020, et vaut pour toute la durée de ladite convention, conformément à son article 8.

2021-09 – INTERCOMMUNALITE – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAUTAIRE DES CIRCULATIONS DOUCES ET A L'ELABORATION DES PLANS VELOS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la révision du schéma directeur communautaire des circulations douces et à l'élaboration des plans vélos communaux.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.
- **Autorise** M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer le marché correspondant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées.

2021-10 - FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. Le Forestier, Mme Gerstenmayer, M. Simon, M. Leroy, Mme Danhiez, M. Raphaël) :

- **Approuve** le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

2021-11 – FINANCES – CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE : BILAN – CLAUSE DE REVOYURE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan d'exécution du contrat de territoire.
- **Déclare** remplir les conditions légales pour la non-application du malus en matière de mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 relative aux obligations en matière d'emploi de personnes en situation de handicap.
- **Déclare** respecter les quatre items suivants du label départemental pour le bonus :
 - Un plan d'égalité femmes / hommes ;
 - Un plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
 - L'adhésion au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) ;
 - Une tarification sociale pour les services publics.
- **Sollicite** du conseil départemental le versement de la somme 280 914 € au prorata du montant des travaux présentés, correspondant au bonus eu égard au respect par la collectivité des quatre items ci-dessus énoncés et de la non application du malus eu égard au respect du nombre légal d'obligation d'emploi.

2021-12 – FINANCES – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SIGEIF POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE GEOTHERMIE A L'ALBIEN

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'attribution par le Sigeif à la commune d'Orsay d'un soutien financier sous la forme d'une subvention d'investissement plafonnée à 70 000 € et correspondant à 10 % du montant HT des dépenses subventionnables telles que fixées dans la convention de financement pour la réalisation d'une opération de géothermie à l'Albien.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

2021-13 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE N°2 – BUDGET CCAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 200 000 € sur la subvention annuelle au CCAS.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 du budget communal.

2021-14 – DIRECTION DES FAMILLES ET DU PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – TARIFICATION D'UNE FORMATION GENERALE BAFA ORGANISEE PAR LE SERVICE JEUNESSE AVEC L'ASSOCIATION UCPA

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'organisation de la formation.
- **Autorise** le Maire à signer la convention de partenariat avec UCPA FORMATION.
- **Fixe** à 245 € la participation à la formation BAFA théorique 2021 par stagiaire inscrit auprès du Point Information Jeunesse.

2021-15 – PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE A LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Institue** le régime indemnitaire des agents de la filière police municipale composé de l'indemnité d'administration et de technicité, l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions et des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
- **Décide** d'appliquer les montants et coefficients maximum prévus par les textes actuellement en vigueur selon un versement mensuel et les critères suivants pour l'IAT et l'indemnité spéciale ; les montants individuels étant définis par M. le Maire selon les critères suivants:
 - assiduité,
 - implication dans les projets du service,
 - capacité à travailler en équipe et en transversalité,
 - efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
 - compétences professionnelles et techniques.
- **Prévoit** l'application des majorations réglementaires ultérieures pour les trois indemnités.
- **Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

2021-16 – PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE REMISAGE A DOMICILE DES VEHICULES MUNICIPAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** l'attribution de véhicules de service aux directions et services ainsi que leur nombre, tel que défini en annexe.
- **Décide** les emplois susceptibles de se voir attribuer un véhicule de service avec remisage à domicile, dont la liste figure en annexe.
- **Autorise** le Maire à prendre et signer tout acte relatif à cette attribution de véhicules de service avec ou sans remisage à domicile.

ANNEXE CONCERNANT LES VEHICULES DE SERVICE
Affectation des véhicules de service par directions ou services

DIRECTIONS OU SERVICES	NOMBRE DE VEHICULES		
	en propriété	en location	mis à disposition
Direction générale et pôles rattachés : <ul style="list-style-type: none"> - secrétariat général, - formalités administratives, - système d'information, finances ressources humaines - aménagement durable et prospective territoriale 		5	1 (minibus publicitaire)
Cadre de vie / Police municipale	4	1	
Direction des services techniques (CTM bâtiments, pôle gardiens, parcs et jardins)	11	2	
Direction des solidarités et de l'animation de la cité	5	3	
Direction des familles et du parcours éducatif et citoyen	2	1	
Cabinet du Maire		1	
TOTAL : 36 véhicules	22	13	1

Liste des emplois pouvant bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à domicile

DIRECTIONS OU SERVICES	FONCTIONS OCCUPEES
Direction générale des services et secrétariat général	Directeur·trice général·e des services Directeur·trice des systèmes d'information Directeur·trice des ressources humaines Directeur·trice des finances et de la commande publique Chef·fe du service des appariteurs Astreinte de Direction Membres de la cellule de gestion de crise du plan communal de sauvegarde
Cadre de vie / Police municipale	Directeur·trice du cadre de vie Chef·fe de service de la police municipale Astreinte PM
Direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme	Directeur·trice de l'aménagement et de l'urbanisme
Direction des services techniques	Adjoint·e au directeur des services techniques Chargé·e d'étude et des travaux Astreinte CTM bâtiments Responsable des espaces verts
Direction des solidarités et de l'animation de la cité	Directeur·trice des solidarités Directeur·trice de l'animation de la cité
Direction des familles et du parcours éducatif et citoyen	Directeur·trice général·e adjointe

Le remisage à domicile peut être également accordé à des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels, comme la participation à des sessions ponctuelles de formation. L'agent devra alors préalablement avoir obtenu un accord de sa hiérarchie au moyen d'un ordre de mission spécifique.

La liste complète des véhicules figure dans les documents budgétaires.

2021-17 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** à compter du 1^{er} janvier 2021 pour la filière sociale et à partir du 1^{er} mars 2021 pour les autres filières, les modifications du tableau des emplois suivantes :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois : attaché

Grade : attaché hors classe - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : rédacteurs

Grade : rédacteur - ancien effectif : 25
- nouvel effectif : 26

Pour la filière technique :

Cadre d'emplois : directeur général des services techniques

Grade : directeur général des services techniques - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : adjoints techniques

Grade : adjoints techniques TNC 13/35^{ème} - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois : éducateurs de jeunes enfants

Grade : éducateurs de jeunes enfants de 1^{ère} classe - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 0

Grade : éducateurs de jeunes enfants de 2nde classe - ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 0

Grade : éducateurs de jeunes enfants - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 10

Pour la filière animation :

Grade : adjoint d'animation à 14/35^{ème} - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Postes non permanents :

Surveillants de cantine - ancien effectif : 9
- nouvel effectif : 12

Les intitulés des nouveaux métiers répondant au nouvel organigramme fonctionnel sont parallèlement mis à jour.

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2021-18 – SPORTS – CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE – CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY (CAO)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la Commune et le Club Athlétique d'Orsay pour les années 2021, 2022 et 2023.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

2021-19 – SPORTS – CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE – CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY RUGBY CLUB (CAORC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et le Club Athlétique Orsay Rugby Club pour les années 2021, 2022 et 2023.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

2021-20 – SPORTS – CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE – FOOTBALL CLUB ORSAY BURES (FCOB)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et le Football Club Orsay Bures pour les années 2021, 2022 et 2023.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

2021-21 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SIGNEE ENTRE LA VILLE D'ORSAY ET L'EPFIF – QUARTIER DE CORBEVILLE

Le Conseil municipal, par 23 voix pour, 10 abstentions (Mme Wachthausen, M. Bertiaux, M. Saussol, M. Lazuech, Mme Delafaix, Mme Benameur, M. Le Forestier, Mme Gerstenmayer, M. Simon, M. Lucas) :

- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière afin de prolonger cette dernière, d'une année, soit jusqu'au 30 juin 2022.

2021-22 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SIGNEE ENTRE LA VILLE D'ORSAY ET L'EPFIF – QUARTIER DU MOULON

Le Conseil municipal, par 23 voix pour, 10 abstentions (Mme Wachthausen, M. Bertiaux, M. Saussol, M. Lazuech, Mme Delafaix, Mme Benameur, M. Le Forestier, Mme Gerstenmayer, M. Simon, M. Lucas) :

- **Approuve** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière afin de prolonger cette dernière, d'une année, soit jusqu'au 30 juin 2022.

2021-23 – MOTION DE LA COMMUNE D'ORSAY CONCERNANT LA MISE A JOUR DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) D'ORLY 2018-2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **S'oppose** en l'état au projet de PPBE soumis pour avis à la Commission consultative de l'Environnement d'Orly.

- **Appelle** à la réalisation d'un PPBE ambitieux, qui réponde réellement aux besoins, construit sur la base d'une concertation avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux du territoire.
- **Regrette** la volonté de l'Etat de faire supporter par la population et les territoires, pourtant première victimes des nuisances, l'ensemble des mesures les plus contraignantes proposées dans le document.
- **Demande** le retrait de la proposition P2 concernant l'étude sur le rétablissement de la zone C et l'instauration d'une zone D dans le PEB d'Orly et de la proposition P3 concernant la modification juridique éventuelle pour la mise en œuvre du rétablissement de la zone C et l'instauration d'une zone D dans le PEB d'Orly.
- **Demande** la réalisation d'une étude indépendante de l'impact des nuisances sonores et de la qualité air sur le territoire qui devra prendre en compte l'effet des mesures proposées sur les périodes de nuit et de jour.
- **Demande** l'actualisation à travers cette étude d'impact indépendante, des zones d'exposition au bruit, étant donné que le zonage existant, appliqué au Plan de gêne sonore (PGS), s'appuie, notamment pour l'ex zone C, sur un zonage défini en 1975. En effet, le PEB en vigueur ne reflète plus la réalité des nuisances actuelles puisqu'au vu des cartes présentées dans le projet de PPBE 2018-2023, les populations et surfaces impactées par les nuisances générées par l'aérodrome ont largement évolué de jour comme de nuit.
- **Demande** que les données des cartes de bruit du projet de PPBE 2018-2023, dont l'année de référence est 2016, soient traduites en tableaux permettant d'identifier l'impact des nuisances par commune et par département pour les populations impactées, logements, surfaces, et établissements de santé et d'enseignement, et puisse faire l'objet d'un comparatif entre les divers exercices de PPBE et de vision à l'horizon 2025.
- **Demande** que les mesures proposées pour le prochain PPBE soient réellement ambitieuses et assorties d'une estimation précise des impacts.
- **Demande** notamment à l'Etat d'examiner les mesures suivantes : la mise en place d'une modulation de la redevance d'atterrissage en fonction du niveau d'émission sonore et de gaz à effet des serres des appareils afin d'inciter au développement et à l'utilisation d'aéronefs plus performants, l'adoption de procédures de décollage et de prise d'altitude rapide ou d'atterrissage en descente continue, l'extension du couvre-feu applicable aux opérations sur la plateforme aéroportuaire.
- **Demande** à l'Etat de garantir le maintien du montant des aides visant à financer l'aide à l'insonorisation des riverains au même niveau que celui initialement estimé afin de compenser l'impact lié à la crise sanitaire.
- **Demande** à l'Etat d'intégrer les mesures de lutte contre les nuisances sonores aux critères de conditionnalité des aides publiques en faveur des entreprises du secteur aérien.
- **Appelle** à la construction d'une gare TGV à Orly afin d'assurer l'intermodalité suite à la décision du gouvernement de supprimer les vols domestiques dont le trajet peut se faire en train en moins de 2h30.
- **Demande** à ce que les enjeux liés à l'exposition au bruit et à la qualité de l'air soient intégrés dans le cadre des engagements du PPA d'Orly.

- **Invite** l'Etat à travailler dès à présent dans le cadre d'un comité de pilotage associant toutes les collectivités concernées, sur le PPBE de 4ème échéance pour aboutir à un document co-construit avec les acteurs du territoire.

La séance est levée à 19h55 heures.

Orsay, le 15 MARS 2021

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 16 MARS 2021